

Toulouse, le 18 Mars 2025

Décision prise par le Président de Réseau31

N°DP 163_2025

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 et notamment la délégation n°A3-17 ;

Vu la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants relatif aux champs d'application et objet de l'enquête publique ;

Considérant que les compétences assainissement collectif eaux usées ont été transférées par la commune de NAILLOUX à Réseau31 ;

Considérant la convention du 06 juin 2023 conclue entre Réseau31 et la commune de NAILLOUX afin d'établir la révision de son schéma directeur des eaux usées et de son zonage d'assainissement ;

Considérant le schéma directeur eaux usées établi par Réseau31 ;

Considérant l'avis favorable du 25 mars 2024 de la commune de NAILLOUX relatif au projet de zonage de l'assainissement eaux usées ;

Considérant la dispense d'évaluation environnementale n°2024DKO36 de la MRAe, relative au projet de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de NAILLOUX ;

Considérant la procédure d'enquête publique unique de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de NAILLOUX ;

Vu la décision prise par le Président n° DP 94_2025 du 29 janvier 2025 portant sur la validation du projet de zonage d'assainissement des eaux usées pour la commune de NAILLOUX et le constat d'erreurs matérielles sur ce projet de zonage nécessitant de corriger ces erreurs matérielles ;

décide

Article 1 : d'annuler et de remplacer la décision n° DP 94_2025 du 29 janvier 2025 ;

Article 2 : de valider le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de NAILLOUX ;

Article 3 : de soumettre ce projet de zonage d'assainissement eaux usées à enquête publique.



Jean-Louis REMY

Vice-Président

Annexe(s) : zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Nailloux



réseau31
 service public de l'eau



COMMUNE DE NAILLOUX
 Carte du zonage d'assainissement

Adressé	Date	Modifications	Profil par	Version par
00	02/06/2025	Création de la carte	APT	100
01	02/06/2025	Mise à jour de la carte	APT	100
02	14/03/2025	Mise à jour de la carte	APT	001

Légende
 Zone en assainissement collectif
 Par défaut, le territoire hors zone colorée est en assainissement non collectif

